

signale une omission dans la clause concernant la constitution du Conseil de Discipline. On doit lire " M. le président et le secrétaire du lieu où se tient la séance, les *" secrétaires agissant comme greffiers "* " ce dernier membre de phrase ayant été omis dans le rapport officiel.

Sur motion de monsieur le Dr Craik secondé par monsieur le Dr J. P. Boulet, le rapport est adopté avec la modification ci-dessus mentionnée, et reçoit la signature du président et des secrétaires.

Monsieur le Président rappelle au Bureau la perte bien sensible qu'il vient de faire, depuis la dernière assemblée, dans la personne de l'un de ses membres les plus dévoués, l'Hon. Dr D. Marcil, connu et estimé de tous, médecin zélé et dévoué, législateur reconnu, qui a toujours saisi l'occasion d'avancer les intérêts professionnels, qui a su, quoique éloigné des grands centres, se tenir toujours à la hauteur de sa position en se mettant au courant des progrès de la science et qui a même, pour ainsi dire, devancé son temps, par les travaux qu'il a faits.

C'est un plaisir pour moi, a-t-il dit, de signaler les qualités intellectuelles de cet homme et de me faire l'écho de vos sentiments à son égard avant que vous soyez appelés à lui nommer un remplaçant, qui, ce me semble, est tout trouvé, dans la personne de son fils. Cette nomination serait le meilleur témoignage d'estime et de reconnaissance que nous pourrions offrir à la mémoire de notre collègue.

La mort de monsieur le Dr Lemieux de Québec, ex-président de ce Bureau, et de M. le Dr Guay, pendant longtemps gouverneur de ce collège, ne doit pas passer inaperçue. Ils furent tous deux, médecins distingués, et ils se sont toujours montrés les vaillants défenseurs des intérêts professionnels; à ce titre, et pour d'autres trop longs à énumérer ils ont droit à notre estime et à notre reconnaissance.

Monsieur le Dr Cotton se fait alors l'écho des sentiments de ses confrères de langue anglaise, à l'égard du regretté Dr David Marcil, et de feu les Drs Lemieux et Guay.